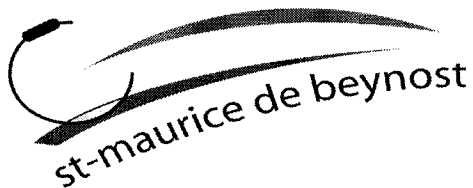


Mise en ligne le : 10 AVR. 2025



Folio N°:



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2025-50

Objet : Arrêté temporaire de circulation Allée du Forum

Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

Vu les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment ses articles L131-1, L132-1 ; L511-1 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2;

Vu les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

Vu les dispositions du code de la route notamment ses article R411-1 et R411-25 ;

Vu la demande de l'entreprise LAQUET TENNIS ;

Considérant que pour les besoins des travaux « Construction de 3 pistes de padel et déchargement des structures avec un semi-remorque », il faille réglementer la circulation allée du Forum ;

ARRÊTE :

Article 1: L'allée du Forum se fera en alternat manuellement à partir du mercredi 09 avril 2025 et ce pendant toute la durée des travaux soit 10 jours.

Article 2 L'ensemble de la signalisation réglementaire, sera mis en place par l'entreprise demanderesse.

Article 3: En cas de non-respect du présent arrêté, une mise en fourrière immédiate sera effectuée pour tous véhicules conformément à l'article n°L325-1 et R325-12 du code de la route ;



Folio N°:

Article 4: A charge à chacun des agents habilités, à faire respecter le présent arrêté ;

Article 5: Voie de recours : tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

Article 6: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- Les services de secours ;
- L'entreprise LAQUET TENNIS ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- CCMP ;

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le vendredi 4 avril 2025.

Le Maire,


Pierre GOUBET